

22 juin 2009 -21:00

Charles Michel présente ses priorités en matière de santé

Ce mardi 23 juin, le Ministre de la Coopération au développement, Charles Michel, présentera sa nouvelle note de politique "Le droit à la santé et aux soins de santé" à la Commission des Relations Extérieures et Défense du Sénat.

Ce mardi 23 juin, le Ministre de la Coopération au développement, Charles Michel, présentera sa nouvelle note de politique "Le droit à la santé et aux soins de santé" à la Commission des Relations Extérieures et Défense du Sénat.

Bruxelles, le 22 juin 2009 Charles Michel présente ses priorités en matière de santé Ce mardi 23 juin, le Ministre de la Coopération au développement, Charles Michel, présentera sa nouvelle note de politique "Le droit à la santé et aux soins de santé" à la Commission des Relations Extérieures et Défense du Sénat. Ces dernières années, une lutte intensive a été menée contre certaines maladies ce qui a engendré d'importants progrès. Cependant, cela s'est accompagné d'une attention diminuée portée au système global de santé et aux systèmes des soins de santé des pays en voie de développement. Le droit à la santé est d'ailleurs universel et la mise en place d'un système de santé efficient, durable et accessible est essentielle pour la lutte contre la pauvreté. Le droit à la santé et aux soins de santé est une priorité de la Coopération belge au développement. Différents programmes de coopération sont axés sur l'amélioration des soins de santé primaires dans les pays en développement: la Belgique appui le secteur de la santé dans la plupart des pays partenaires et soutient de nombreuses organisations internationales, ainsi que des ONG, des universités et des institutions scientifiques, actifs dans le domaine des soins de santé. Cet intérêt se traduit également dans un engagement financier renforcé: en 2008, plus que 120 millions d'euros ont été consacrés à la santé et aux soins de santé. La nouvelle note de politique souligne l'importance des soins de santé primaires afin de pouvoir réaliser le droit universel à la santé. Ainsi, la note doit permettre la mise en place de meilleurs systèmes de soins de santé dans les pays partenaires. Ces systèmes doivent être à la fois efficients, durable et accessibles; les prestations fournies doivent être de qualité et répondre aux besoins de toutes les couches de la population. Ces systèmes participeront ainsi à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du bien-être général. Tenant compte de la complexité accrue de la nouvelle architecture de l'aide internationale, la note renvoi aux conditions d'une aide plus efficace, notamment un meilleur alignement sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du pays assisté, et une meilleure harmonisation entre les différents donateurs. Concrètement et en ce qui concerne le renforcement du secteur des soins de santé, la Coopération belge œuvrera pour la mise en place d'un partenariat solide et responsable, soutiendra une appropriation démocratique dans les pays partenaires, portée par l'ensemble de la société, et participera au développement de mécanismes de financement durables. Pour ce qui est du renforcement des systèmes des soins de santé dans les pays partenaires, la Belgique encouragera une meilleure formation du personnel sanitaire, s'appliquera à intégrer la lutte contre des maladies spécifiques dans le système des soins de santé, ainsi qu'à renforcer l'accessibilité des soins de santé.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be